



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 mars 2013

Délibération n°2013-03

Validation du bilan général annuel 2012 et de la programmation 2013 pour la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Moyens

**Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 modifié portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,
Vu le contrat d'objectifs et de moyens entre l'UEB et la Région Bretagne pour la période 2011-2013.**

Exposé des motifs :

L'article 6.2 du contrat sus-visé prévoit un processus de suivi annuel.

Celui-ci est organisé autour de la tenue d'un comité de suivi s'appuyant sur les travaux des comités de pilotage des missions de l'UEB et ouvrant la voie à l'approbation par le Conseil d'administration d'un bilan général annuel portant tant sur la mise en œuvre de toutes les actions que sur l'exécution du contrat.

Ce processus a été mené sur décembre 2012 et janvier 2013, le comité de suivi a été tenu le 22 janvier 2013, le bilan général annuel présenté au Conseil d'administration.

Proposition :

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le deuxième bilan général annuel de la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de moyens 2011-2013, synthèse des activités 2012 et de la programmation 2013 des actions du COM.

Nombre de membres en exercice :	31
Nombre de votants :	25
Ne prennent pas part au vote :	0
Pour :	25
Contre :	0
Abstentions :	0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : synthèse des activités 2012 et de la programmation 2013 des actions du COM et tableau d'ajustement financier.

Transmis au Recteur Chancelier des universités le